

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procurations : 2
Absent : 0

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : SOULIER Samuel, Maire, BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, DOMEIZEL Emilie, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Madame Anne SOULIER à Madame Sandrine CONSTANT, Monsieur Jean-Marie BRUNET à Monsieur Xavier BECHETOILLE.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

3 – OBJET : PROGRAMME DE TRAVAUX 2022 – VOIRIE COMMUNALE.

Les services du Syndicat Départemental d'Équipement et d'Énergie de la Lozère (SDEE) proposent l'élaboration d'un programme de voirie communale chaque année.

En fonction de l'état des dégradations des chaussées observées, Monsieur le Maire propose pour l'exercice 2022 d'inscrire les opérations suivantes :

- Réfection de la voie communale, Commune de Saint Alban, route de la Bessière. Montant estimatif : 14 271.92 € HT soit 17 289.41 € TTC ;
- Réfection de la voie communale Rue de Baffie. Montant estimatif de travaux : 39 509.93 € HT soit 47 863.46 € TTC ;
- Aménagement de sécurité au sud de Saint Alban. Montant estimatif : 9 360.69 € HT soit 11 339.81 € TTC ;

Pour mémoire, dans le cadre des contrats territoriaux, la Commune a sollicité subvention auprès du Département de la Lozère pour la réalisation du programme de voirie à hauteur d'un montant total de dépenses subventionnables de 275 347 € pour 110 139 € de subvention.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce programme de travaux pour un montant total estimé à 63 142.54 € HT soit 76 492.68 € TTC ;
- **CONFIE** le dossier de consultation au SDEE (Taux d'honoraires : 1%) ;
- **CONFIE** le suivi au service de Lozère Ingénierie du Département (Taux d'honoraires : 5%) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.
Copie certifiée conforme faite en mairie.

Le Maire,
Samuel SOULIER


